

Le Républicain Lorrain

SYNDICAT droits des mineurs

Avantages en nature : même combat pour la CFE-CGC

L'Association de défense des avantages en nature des mineurs s'est engagée dans une bataille juridique acharnée contre l'ANGDM (Agence nationale pour la garantie des droits des mineurs) pour la sauvegarde des avantages en nature des retraités garantie par le statut du mineur (RL 6 janvier).

La Fédération nationale de l'encadrement des mines CFE-CGC a décidé de se battre à ses côtés et, de ce fait, a signé une convention de collaboration.

« Ce combat concerne l'ensemble des retraités étant donné que l'ANGDM a signifié que les retraités logés par les Charbonnages de France étaient des occupants sans droit. Nous avons pu vaincre ce négativisme infondé, puis d'illégalité des circulaires des Charbonnages de France et enfin faire constater que la loi fiscale de 2009 n'aurait pas à

intervenir dans le litige, expliquent les représentants des deux entités. Ces actions ont nécessité des recours aux juridictions suprêmes et sont le résultat d'un combat de plus de sept ans.

« Ce sont des scandales que nous ne cessons de dénoncer. C'est pourquoi nous demandons à tous nos adhérents de se rapprocher

avec force et vigueur de leurs syndicats respectifs, pour solliciter leur appui, ainsi que leur soutien à nos actions. Nous nous acheminons à présent vers une ultime décision définitive de la Cour de cassation, concernant le droit des retraités qui ont opté pour la conclusion d'un contrat de prêt remboursable, imputable sur les prestations dues par l'ANGDM. Il est regrettable que dans ce combat pour le respect du statut du mineur, une action collective n'ait pas pu être entreprise par tous les représentants des ayants droit sans exception. »

La CGC estime que *« le respect des droits acquis est la mission première d'un syndicat responsable »*.

Elle a engagé une action collective alors que celle-ci avait été refusée à l'Association de défense.

Consultations sur rendezvous les 1er et 3e lundi du mois à la permanence CFE-CGC, 5, rue de la Passerelle à Freyming Merlebach, tél. 03 87 81 16 17.